

016-211600242-20240311-D_2024_2_12-DE
Reçu le 12/03/2024**délibération :
D_2024_2_12**Nombre de conseillers en
exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 05 Mars 2024

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Absent(s) :**Objet : RSU 2022**

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEDIRAISON Guillaume

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport Social Unique (RSU) 2022, synthèse générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Charente, accompagné de l'avis du Comité Social Territorial. En complément Monsieur le Maire présente la synthèse spécifique du RSU 2022 pour la commune.

Le Conseil Municipal prend acte des présentations des RSU 2022 et de l'avis du CST.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/03/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les signatures
pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

